



Avis relatif à la possibilité de commenter les règles proposées

Le Département de la santé et de l'hygiène mentale de la ville de New York (NYC Department of Health and Mental Hygiene), ou Département de la santé, propose des règles afin d'appliquer la loi locale 18 de 2021, qui crée un nouveau type de licence de vente ambulante de produits alimentaires, appelée licence de supervision, et un nouveau type de permis associé à la licence de supervision. En outre, le Département de la santé propose des mises à jour concernant les règles de la liste d'attente pour le permis temporaire de vente ambulante de produits alimentaires.

Vous êtes invité(e) à nous faire part de vos commentaires sur les règles proposées. Les commentaires par écrit doivent être reçus avant 17 h le **30 juin 2022**. Une réunion publique aura lieu en ligne par l'intermédiaire de WebEx le **30 juin 2022** de **10 h à midi**, afin de connaître vos commentaires sur les règles.

Pour prendre connaissance de la proposition et savoir comment faire part de vos commentaires ou rejoindre la réunion WebEx en ligne, consultez le site nyc.gov/health/orders et la section intitulée « **Notices of Intention, 2022** » (**Avis d'intention, 2022**). Pour lire cet avis en d'autres langues, consultez le site nyc.gov/health/mobilefood.